

CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 16 MAI 2014

PRESENTS : BARBOSA-KNAPP Rosa, BIANCONE Gilles, CHAUME-LAGOUTTE Marie-Ange, DESBROSSE Marie-Pierre, GOBEROT Jean-Michel, HAGELSTEIN Gaëlle, JURET Jean-Sébastien, MICHELIN Jean-Marie, PAULIN Magali, ROBERT Berty, SALIGOT Florent.

ABSENTS : LANOIR Frédéric (pouvoir à Gilles BIANCONE) - FERRAND Jean-Baptiste (pouvoir à Gaëlle HAGELSTEIN) PAULIN Magali (pouvoir à Jean-Marie MICHELIN) - RAYMOND Patrice (pouvoir à Pierre LAGNEAU)

Le secrétaire de séance est : Gilles BIANCONE

En préambule, l'ensemble des conseillers acceptent la demande de M. le Maire d'ajout de 2 délibérations concernant la destination des coupes ONF pour l'exercice 2015 et la création d'un emploi d'adjoint administratif pour le remplacement du poste de secrétariat de mairie.

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 18 AVRIL

Aucune observation n'étant ajoutée, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

2. ONF : DESTINATION DES COUPES EXERCICE 2015

Le Conseil Municipal **SOLLICITE** :

- l'inscription à l'Etat d'Assiette de l'exercice 2015 des coupes 12s et 13s,
- l'ajournement des coupes 10c, 14c et 15c pour un prochain passage en coupe en 2016.

DECIDE

- la destination des coupes réglées 12s et 13s de la forêt communale inscrites à l'Etat d'Assiette de l'exercice 2015,
- la DELIVRANCE en 2015 du taillis, des houppiers et petites futaies aux affouagistes.

NOMINATION DES GARANTS POUR L'EXPLOITATION DE LA PARTIE DELIVREE DES COUPES

L'exploitation de ces parties délivrées sera effectuée par les affouagistes après partage, sous la responsabilité de 3 garants dont les noms et signatures suivent :

Le partage de l'affouage sera réalisé par feu (par ménage)

- 1^{er} garant : JM GOBEROT - 2^{ème} garant : Florent SALIGOT - 3^{ème} garant : Jean-Sébastien JURET

Montant de la taxe d'affouage : 30€

La commune ne demande pas le concours de l'ONF pour le lotissement des coupes délivrées ci-dessus.

DELAIS A RESPECTER DANS LES COUPES AFFOUAGERES :

Conformément au règlement d'affouage ils sont fixés comme suit :

* Abattage du taillis et des petites futaies : 15/04/2017 * Vidange du taillis et des petites futaies : 31/08/2017

* Façonnage des houppiers : 15/04/2017 * Vidange des houppiers : 31/08/2017

Faute par les affouagistes d'avoir respecté les délais ci-dessus, ils seront considérés comme ayant renoncé à leur lot d'affouage (loi du 4-12-1985).

Le conseil réfléchit pour modifier le calcul de la taxe pour l'année prochaine (au stère...)

3. CREATION EMPLOI PERMANENT D'ADJOINT ADMINISTRATIF NON TITULAIRE

Jean-Marie MICHELIN rappelle que, conformément à l'article 34 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Les communes de moins de 1000 habitants peuvent recruter des secrétaires de mairie non titulaires sur des emplois permanents sur la base de l'article 3-3, 3°, de la loi 84-53 du 26 janvier 1984.

Sur proposition du Maire, le conseil municipal à l'unanimité, après en avoir délibéré, DECIDE :

- la création d'un emploi permanent d'adjoint administratif de 1^{ère} classe non titulaire exerçant les fonctions de secrétaire de mairie à compter du 1^{er} juillet 2014.
- cet emploi est créé à raison de 23 heures hebdomadaires.
- l'agent percevra une rémunération correspondant à l'IM 318 (IB 336) 1^{er} échelon.
- les crédits sont inscrits au budget.
- le conseil municipal charge le Maire de signer les actes correspondant au recrutement.

4. REMBOURSEMENT GRAS SAVOYE

La provision demandée pour l'exercice 2013 au titre de l'assurance prévoyance du personnel ayant été surestimée, notre assureur rembourse l'excédent perçu, soit un montant de 80 € 15. Les conseillers valident à l'unanimité l'encaissement du chèque correspondant.

5. PRESENTATION DE L'AMENAGEMENT FONCIER AGRICOLE ET FORESTIER (AFAF)

Pascal TATIGNY présente l'association foncière de Chaignay, puis l'aménagement foncier intercommunal d'Epagny, Savigny et Chaignay.

Celui-ci concerne un périmètre total de 2817.54 ha dont 1591.24 ha sur le territoire de Chaignay. Actuellement les géomètres implantent les bornes pour permettre aux propriétaires de situer leurs nouvelles parcelles. Une enquête projet aura lieu à l'automne 2014.

Les travaux connexes concernent l'implantation des nouveaux chemins, la plantation de haies et l'aménagement de fossés.

La prise de possession des parcelles est prévue en Juillet 2015, et les travaux connexes sur l'année 2016.

Le coût des travaux sera financé par le Conseil général (42%), les communes (28%) et les propriétaires (28%). Estimation pour un montant de 1 470 061 € pour l'ensemble du périmètre.

6. DEVIS TILLEUL MALADIERE

Compostière de Rougemont (travaux réalisés par Vertical Paysage) :

- Eclaircissement, enlèvement déchets et nettoyage : 1248 € ht soit 1416 € TTC
- Haubanage : 1340 € ht soit 1608 € TTC

Arbo Taille :

- Taille sanitaire, évacuation et nettoyage : 430 € ht soit 516 € TTC. Ce devis validé par le conseil.

7. COVATI

- Discussion sur les rythmes scolaires : les horaires proposés par la COVATI ont été entérinés par l'Académie. Cependant le Conseil général ne sera pas en mesure de modifier les horaires actuels. La Covati a envoyé une motion à l'Académie sollicitant le report de la mise en place des nouveaux cadres horaires.
- Les élus de Chaignay peuvent s'inscrire aux diverses commissions mises en place à la COVATI (liste des commissions à fournir par la COVATI)

8. POINT COMMISSION COMMUNICATION

Il y aura 4 grands thèmes

- Communication entre les élus
- Diagnostic....
- Agenda des réunions
- Enquête auprès des Casnédois : Que souhaitez-vous pour le village ?
Ce questionnaire sera adressé avant les vacances d'été.

9. QUESTIONS DIVERSES

- Florent SALIGOT demande à être informé précisément du dossier SICECO pour les décomptes de la rue Puits Chirot.
- Tours de garde élections européennes :

De 8 à 10 : Magali et Pierre - De 10 à 12 : Gaëlle et Jean-Sébastien - De 12 à 14 : Marie-Pierre et Berty
De 14 à 16 : Florent et Rosa - De 16 à 18 : Jean-Marie et Patrice

- Réunion des amis de la BDP le samedi 24 à 10h00 à Messigny-et-Vantoux

La séance est levée à 22 h 30.